



ASSOCIATION SUISSE
DES VIGNERONS-ENCAVEURS INDEPENDANTS
SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG
DER SELBSTEINKELLERNDEN WEINBAUERN
ASSOCIAZIONE SVIZZERA
VITICOLTORI-VINIFICATORI

Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du DEFR
Palais fédéral
3003 Berne

Satigny, le 6 octobre 2023

Postulat 21.4446 Simplifier le contrôle du commerce des vins pour les petites caves

Monsieur le Conseiller fédéral,

Depuis mars 2016, date de la publication du « Rapport sur le système de contrôle des vins » de l'OFAG, nous nous battons pour un contrôle de cave adapté à la taille des exploitations. Lors des consultations, toutes les faitières de la branche ont appuyé nos demandes, malgré cela, la nouvelle Ordonnance sur le Vin est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Depuis lors, plus de 80 vigneron·es refusent d'ouvrir leur cave aux contrôleurs du Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV) et, en parallèle, nous avons patiemment suivi les voies de recours légale. L'OFAG a mis près de deux ans à nous répondre et notre recours est actuellement pendant auprès du Tribunal administratif fédéral. Notre combat dure ainsi depuis plus de 7 ans et force est de constater que ce dossier n'a pratiquement pas avancé.

Nous ne sommes pas opposés au contrôle en soi, mais nous demandons, pour les vigneron·nes qui ne vendent que leur propre production, **une comptabilité de cave adaptée et un allègement des contrôles compte tenu de la taille de nos exploitations et du modèle paysan que nous représentons**. Nous vigneron·s-encaveurs indépendants, sommes de petites entreprises, souvent familiales et nous n'encavons que notre propre production. Nous sommes des « paysans de la vigne » et les charges administratives induites par la comptabilité en continu et les contrôles du CSCV sont disproportionnées. Nous demandons que soit reconnu cette grande différence entre un commerce qui achète et vend du vin et un vigneron qui produit et vend le vin issu de son propre raisin. Nous appartenons à l'agriculture et à la paysannerie. Nous participons, comme elle, à l'entretien et au maintien de la diversité de nos paysages qui font la réputation de notre pays.

Le postulat 21.4446 « Simplifier le contrôle du commerce des vins pour les petites caves » déposé par M. Nantermod va dans notre sens. Il vient d'être accepté par le Conseil national le 13 septembre dernier à une nette majorité (110 voix pour, 71 contre, 7 abstentions). Le Conseil fédéral va devoir se prononcer sur ce postulat et **nous en appelons à vos origines vigneronnes pour que ce postulat soit suivi de mesures concrètes**. Alléger la charge administrative des « paysans de la vigne » que nous sommes, c'est aussi éviter que les générations qui viennent ne soient découragées, c'est malheureusement souvent le cas actuellement, à reprendre ces domaines qui font la fierté de nos régions et appartiennent à la diversité du tissu économique de notre pays.

L'ASVEI se tient à votre disposition pour arriver à une solution acceptable pour chacun·e.
Avec ma considération distinguée,


Willy Cretegnny
Président ASVEI